17 NOV. 2026
216/2026

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE
N° 44/FNC/ESTSB/26

Le Directeur de l'École Supérieure de Technologie de Sidi Bennour (EST-SB) procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Prestation d'entretien, maintenance et recharge des extincteurs installés au niveau de l'École Supérieure de Technologie de Sidi Bennour.

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité	Qté
1	**Entretien, maintenance et recharge d'extincteurs CO_2**	Extincteur à CO_2 – capacité 5 Kg	U	20
2	**Entretien, maintenance et recharge d'extincteurs Poudre ABC**	Extincteur à poudre polyvalente ABC – 6 Kg	U	8

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Lieu d'exécution : École Supérieure de Technologie de Sidi Bennour.
- Délai d'exécution : sept (7) jours calendaires à compter de la notification du bon de commande.
- Date limite de réception des devis : vendredi 20 novembre 2026 à 12h00
- Modalité de paiement : après service fait et réception des prestations, sur présentation de la facture dans les conditions réglementaires en vigueur.
- Dépôt des plis : exclusivement en ligne via le portail national des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- **Confirmation de l'offre :** après ouverture des devis, l'EST-SB adresse au concurrent sollicité une demande de confirmation de son offre. Le concurrent doit confirmer le maintien de son offre et transmettre un planning prévisionnel d'intervention dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures à compter de la réception de la demande.
- À défaut de réponse dans le délai imparti, l'EST-SB peut solliciter le concurrent suivant dans l'ordre de classement.

École Supérieure de Technologie Sidi Bennour
Affaires Économiques

TERMES DE RÉFÉRENCE

Art. 1 – Lieu d'exécution des prestations

Le siège de l'École Supérieure de Technologie de Sidi Bennour (EST-SB), Avenue des FAR, B.P. 180 – 24350, Sidi Bennour.

Art. 2 – Consistance de la prestation

La prestation porte sur l'entretien, la maintenance et la recharge de vingt-huit (28) extincteurs installés au sein de l'EST-SB, répartis comme suit :

- 20 extincteurs CO_2 – capacité 5 Kg.
- 8 extincteurs à poudre polyvalente ABC – 6 Kg.

Les extincteurs doivent être restitués en état normal de fonctionnement à l'issue de l'intervention.

Art. 3 – Modalités de réception des prestations

La réception est effectuée par le représentant de l'EST-SB après vérification du nombre d'extincteurs traités, de leur état et de la conformité des prestations aux caractéristiques du présent avis d'achat.

Art. 4 – Responsabilités du prestataire

Le prestataire est tenu d'assurer la bonne exécution de l'entretien, de la maintenance et de la recharge des extincteurs. Toute anomalie ou non-conformité constatée lors de la réception doit être corrigée à ses frais dans les délais impartis.

Art. 5 – Modalités de règlement

Le règlement s'effectue après service fait et réception des prestations, sur présentation de trois exemplaires de la facture conformément aux prix du bon de commande. La facture doit comporter les mentions obligatoires : TP, IF, CNSS, ICE, numéro du bon de commande et RIB.

Art. 6 – Confirmation de l'offre et planning d'intervention

Après ouverture des devis, le concurrent sollicité doit confirmer le maintien de son offre et transmettre un planning prévisionnel d'intervention dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures à compter de la réception de la demande adressée par l'EST-SB.

Envoi par e-mail : marouanej.est.ucd@gmail.com

Ecole Supérieure de Technologie Sidi Bennour
Affaires Économiques